Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

Office fédéral de la protection de la population OFPP

Digitalisation de la protection civile (DIZIS)

DIMILAR (*Digitalisierung Milizarmee*, digitalisation de l'armée de milice) est un projet de digitalisation des différents outils destinés aux personnes astreintes et visant à ce que celles-ci puissent interagir numériquement avec les autorités chargées de la convocation ou les parties prenantes. Il doit permettre de réduire la charge administrative et de faciliter cette interaction. La mise en œuvre se fera sous la forme d'un portail (application), dont une grande partie des informations pourra être échangée avec PISA grâce aux différents modules. Le recrutement étant commun, l'intégration de la protection civile est essentielle. Le module relatif à la solution de remplacement du livret de service doit être identique à celui de l'armée, tout en tenant compte des caractéristiques et des besoins spécifiques de la protection civile. En matière de convocations et de demandes de report de service, il est souhaitable que la protection civile dispose de ses propres modules. Les modules pertinents doivent être réalisés dans le cadre du projet de digitalisation de la protection civile (DIZIS). Ils présupposent une harmonisation et une standardisation de la gestion administrative et des processus au niveau cantonal.

Avancement du projet et prochaines étapes (état au 30.06.2026)

Contexte

Depuis l'introduction de PISA PCi en 2016, la protection civile utilise la même plateforme que l'armée, dans une version adaptée à ses spécifications et à ses processus, pour la gestion des contrôles. L'armée a démarré le projet DIMILAR en 2022. La protection civile doit également numériser ses processus, sans quoi elle devra continuer à travailler avec des documents papier, alors que les personnes astreintes au service militaire peuvent recourir à des outils numériques, notamment à la solution de remplacement du livret de service. C'est dans cette optique qu'a été lancé le projet de digitalisation de la protection civile (DIZIS). Depuis janvier 2025, les fonctionnalités de base de l'application DIM (*Dienstmanager*, gestionnaire de services) PCi ont été spécifiées. Durant la première phase de la mise en œuvre (du 16 janvier au 25 mars), l'accès à l'application a été créé et l'affichage des données personnelles civiles développé. L'affichage des données de protection civile et des services a été précisé et développé lors de la phase de mise en œuvre suivante (du 27 mars au 3 juin).

Les cantons ont été associés à cette phase par le biais d'un groupe de consultation (*sounding board*) se réunissant toutes les deux semaines. Dans ce cadre, les sous-projets communication et formation sont harmonisés avec les cantons.

Le gestionnaire de service PCi a été mis en fonction le 1er juin 2026. Il remplace le livret de service physique. La phase 1 du projet DIZIS est ainsi achevée. En juin, 20 % des MPCi ont été enregistrés dans le gestionnaire de service.

Prochaines étapes

Les cantons ont approuvé la phase 2, ce qui a permis de démarrer son développement début 2026. Les spécifications sont définies en collaboration avec eux (groupe de consultation). Les travaux sont en cours et le développement des epics convenues pourra débuter cet été.

Défis actuels

En raison des nombreuses interdépendances avec l'armée, la principale difficulté est le transfert de technologie afin d'assurer l'uniformité des processus liés à PISA PCi, tout en adaptant les composants aux spécificités de la protection civile.

Rôle de la Confédération

En tant que mandant, la Confédération est responsable de la mise en œuvre du projet DIZIS. À l'occasion de la Conférence des chefs des offices cantonaux (CCO) de septembre 2023, l'OFPP a présenté le projet DIMILAR et la procédure prévue pour le projet DIZIS. Par la suite, les cantons ont été régulièrement informés de l'avancement des travaux dans le cadre de la CCO. Depuis juin 2024, l'OFPP et l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) travaillent en étroite collaboration. La Confédération finance une partie des investissements et des coûts récurrents et assure l'exploitation et la maintenance. La mise en œuvre de la solution de remplacement du livret de service doit être conforme aux spécifications du projet DIMILAR.

Rôle des cantons

Les cantons sont impliqués dans le projet DIMILAR. Ils soutiennent aussi le projet DIZIS et sa direction au besoin et procèdent aux adaptations nécessaires, notamment des processus, pour que DIZIS puisse être réalisé conformément aux normes prescrites par DIMILAR. Le financement des travaux de la phase 2 du projet (demande de report de service et convocation) doit être assuré par les cantons. Si ces derniers ne parviennent pas à trouver une solution de financement en temps utile pour pouvoir réaliser la phase 2 en même temps que DIMILAR, l'OFPP ne pourra plus assurer la direction de projet pour cette phase.

Données du projet	
Responsabilité	OFPP, Division Protection civile et formation
Durée	Début : janvier 2024 Fin : probablement en janvier 2027
Décisions politiques	-

Investissements	Phase 1 : 3,2 millions de francs Phase 2 : convocation, report de service, demande de congé, DIM Wallet, libération OSPC, formations : 5,3 millions de francs
Ressources financières de la Confédération	Coûts phase 1 : 3,2 millions de francs 0,6 EPT pour l'assistance de 1er niveau
Ressources financières des cantons	Selon décision de la conférence annuelle de la CG MPS - Coûts phase 2 : 5,3 millions de francs - Coûts d'exploitation : 2026 : 312 000 fr. 2027 : 419 000 fr.